



Conseil municipal du 12 février 2024

**Délibération n°10-24**

Objet : Création de postes « emplois saisonniers »

*Date de convocation : 05/02/2024*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Patrick BERRET*

**Membres présents** : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice** : 29

**Présents** : 24

**Votants** : 29

**I. LE CONTEXTE**

Le dispositif « Jobs d'été » s'inscrit dans le cadre d'une politique jeunesse et accès à l'emploi en faveur des jeunes Mornantais entre 18 et 23 ans.

Chaque année, la Commune souhaite offrir aux jeunes mornantais une 1<sup>ère</sup> expérience professionnelle au sein des services municipaux et permettre d'assurer la continuité du service public en période de congés annuels.

Pour répondre à ces objectifs, la loi donne la possibilité, sur des périodes limitées, d'embaucher des agents non titulaires pour compléter les équipes d'agents titulaires.

Aussi, l'article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, autorise :

- le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier « ... pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ... ».

## II. LA PROPOSITION

Il est proposé le recrutement de 3 jeunes sur le dispositif « Jobs d'été » pour faire face à un besoin saisonnier sur la période du 15 juin au 15 septembre 2024.

Ces « Jobs d'été » seront recrutés à temps complet sur le grade d'adjoint technique.

Après avis favorable du CST en date du 26 janvier 2024.

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CRÉER** 3 postes d'adjoints techniques pour l'année 2024 dans le cadre du dispositif « Jobs d'été » du 15 juin au 15 septembre 2024.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.